http://www.lanouvellegazette.be/art/d-20141119-36DD6U

| L'ACTU A LA UNE | Publié le 20/11/2014 à 00:00

Vingt-cinq ans pour El Mjaidri



C'est un verdict de culpabilité sans suspense et sans surprise qui a été rendu hier après-midi par le jury de la cour d'assises du Hainaut: Mohamed El Mjaidri, 46 ans, était en aveu d'avoir poignardé sa jeune compagne, Charlotte Renard, 21 ans, de 17 coups de couteau le 3 mars 2013 dans leur appartement de Jumet. Il était aussi en aveu d'avoir agi sous les yeux de ses filles de 11 mois et deux ans et demi et de les avoir abandonnées seules et sans surveillance après les faits.

En accord avec son client, son avocat, Me Michel Bouchat, s'est d'ailleurs abstenu de plaider sur la culpabilité: «Il ne faut pas ajouter de la souffrance à la souffrance et du malheur au malheur» a-t-il sobrement dit en remerciant la sœur de la victime pour l'amour et l'attention dont elle entoure désormais les deux filles de Charlotte qui sont confiées à sa garde.

aucune chance

Les avocats des parties civiles, tout comme l'avocat général Philippe Dujardin, avaient évidemment demandé au jury de dire El Mjaidri coupable: «Charlotte n'a eu aucune chance le 3 mars 2013, ce fut un véritable massacre», a commenté Me Valérie Lagneaux. Pour sa consœur Me Valérie-Anne Decerf, ce fut un «acte égoïste, barbare et lâche». Les avocats des parties civiles ont dressé le portrait de la victime puis de l'accusé. D'un côté, une jeune femme «battante, volontaire, simple, aimante» mais «fatiguée d'entretenir seule un foyer». De l'autre, un homme qualifié de «profiteur, buveur, toxicomane, voleur, calculateur, manipulateur» ou encore de «colérique». «De boulet, il est devenu un véritable danger pour sa famille», note Me Olivier Verhoven. L'accusé avait plusieurs fois menacé de mort la victime si elle décidait de le quitter. «Il y a eu six menaces de mort avant de passer à l'acte, la dernière fois ce fut le matin des faits», souligne Me Xavier Van Der Smissen. D'ailleurs, le 4 mars 2013, Charlotte devait aller déposer une plainte pour «menace de mort» à la police de Charleroi.

Me Verhoeven a aussi insisté sur le calme de l'accusé lors de son arrestation et sur ses nombreux mensonges lors de l'enquête. Les différents plaideurs ont aussi insisté sur le fait que ce sont plusieurs vies qui ont été brisées le 3 mars 2013.

la peine dans la foulée

L'avocat général Philippe Dujardin a, quant à lui, estimé que le nombre de coups de couteau (17) et leur localisation, principalement dans la poitrine, démontraient l'intention homicide de l'accusé. «Il a agi avec une froide détermination» et a utilisé une arme potentiellement létale, a encore dit le magistrat. Il a aussi insisté sur les risques encourus par les deux petites filles abandonnées durant 20 heures auprès du cadavre de leur maman: déshydratées, elles ont dû être hospitalisées en urgence et ont passé 15 jours en milieu hospitalier.

Le jury est revenu avec un verdict de culpabilité. La cour a alors pris la décision d'entamer le débat sur la peine, au finish. Vers 20 heures, l'arrêt tombait: El Mjaidri est condamné à 25 ans de réclusion. Le ministère public avait réclamé 30 ans de prison.